

PRÉVENIR

aussi

Utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule

Travail en hauteur

L'utilisation d'une échelle
comme moyen d'accès
avant tout

ASP Construction

Assemblée générale
annuelle



asp
construction

Bulletin d'information

Vol. 33, no 2, été 2018

Utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule



L'utilisation d'une découpeuse à disque abrasif ou à meule n'est pas sans risque. Entre avril 2004 et mars 2014, la CNESST a répertorié 29 accidents graves, dont 4 mortels impliquant cet outil. Voici quelques mesures de prévention à appliquer afin de travailler de façon sécuritaire avec une découpeuse à disque abrasif ou à meule.

La découpeuse à disque abrasif ou à meule est aussi appelée tronçonneuse à meule, scie à béton, *concrete saw*, *cut-off saw*, *handheld cut-off saw*, *quick cut saw*, *cut-off machine*. De multiples façons de nommer un même outil.

L'ASP Construction et l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires municipales (APSAM), ont développé une formation sur l'utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule. Des représentants de plusieurs villes, de la CNESST, de fabricants de découpeuses et de disques ont aussi participé à ce projet pour trouver des solutions adaptées aux municipalités ainsi qu'au secteur de la construction, afin que les travailleurs puissent utiliser cet outil de façon sécuritaire.

L'objectif de cette coopération : faire front commun afin de prévenir les lésions lors de l'utilisation d'une découpeuse à disque abrasif ou à meule.

Les risques

Les principaux risques associés à l'utilisation de la découpeuse à disque abrasif ou à meule sont :

Risques à la santé

- Asphyxie (CO et CO₂)
- Intoxication (vapeurs d'essence, émissions produites par la coupe de matériaux)
- Maladies respiratoires (amiantose, silicose)
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) (syndrome de Raynaud, maladies en « ite »)
- Surdité et acouphène (bruit).

Risques à la sécurité

- Blessures graves, voire mortelles, à la suite de la projection de la découpeuse
- Blessures graves, voire mortelles, à la suite d'un incendie ou d'une explosion
- Blessures diverses à la suite des projections de matériaux et des fragments de meule
- Chute du travailleur et de l'outil
- Brûlures (meule chaude, projection de métaux, incendie)
- Coupures (meule, matériaux coupés).

Il est important de se rappeler que lorsque la partie frontale ou supérieure de la meule se coince, la force de traction provoque un rebond à 180° (*kick back*) vers le travailleur, en une fraction de seconde, avec l'équivalent d'une charge de 130 kilos ! (Source CNESST).

Bien que les utilisateurs croient avoir la capacité de retenir l'outil, cette situation se produit si rapidement qu'il est impossible de contrôler l'outil, précise Charles Blais, conseiller en prévention à l'ASP Construction.

Il est donc primordial de mettre en place des mesures de prévention pour éviter la survenue d'un accident.

Les mesures de prévention

Lors de la planification des travaux, afin d'assurer une utilisation sécuritaire de la découpeuse à disque abrasif ou à meule, voici quelques mesures de prévention à appliquer.

Identifier les dangers reliés à la situation de travail (lieu, matériaux, tâches, conditions climatiques, etc.).

Sélectionner l'outil en fonction de la tâche à réaliser, choisir la bonne meule et les accessoires recommandés par le fabricant.

Localiser et respecter les distances d'approche des services publics (gaz, électricité, etc.), sur le toit, dans le plancher et les murs ou dans le sol (Info-Excavation). Le cas échéant, les protéger (CSTC, art. 3.15.1).

Délimiter le périmètre de sécurité : délimiter la zone dangereuse et protéger les zones de circulation, selon les prescriptions du fabricant.

S'assurer que les travailleurs sont formés et informés sur l'utilisation sécuritaire de cet outil (LSST, RSST, CSTC).

Toujours se référer au manuel du fabricant.

Définitions

CSTC : Code de sécurité pour les travaux de construction

LSST : Loi sur la santé et la sécurité du travail

RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail



Inspecter l'outil, la meule ou le disque, à l'aide de la fiche d'inspection quotidienne. Effectuer les réparations, lorsque requis, et l'entretien préventif.



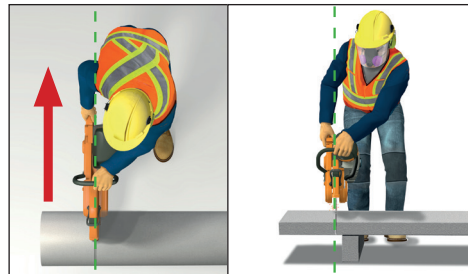
Choisir les équipements de protection collective appropriés (détecteur de gaz, système de ventilation, aspiration à la source, etc.).



Porter les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires : casque, bottes, coquilles ou bouchons, lunettes, écran facial, demi-masque réutilisable avec cartouches P-100, gants ainsi qu'un survêtement complet (ajusté) – vérifier la compatibilité des EPI entre eux.

Le compagnon doit porter les mêmes EPI que le travailleur qui utilise la découpeuse.

Adopter une bonne position de travail : travailler sur une surface stable, ne pas trop se pencher vers l'avant, ne jamais se placer dans l'axe de coupe, tenir fermement l'outil (main gauche à l'avant et main droite à l'arrière, idem pour les gauchers), ne pas utiliser la découpeuse dans une échelle ou un escabeau.



Utiliser la partie inférieure de la meule seulement. Pour les matériaux mobiles, tournez le morceau à couper; pour les matériaux fixes, utilisez une méthode de travail sécuritaire :

- Ne pas utiliser la partie supérieure de la meule – risque de rebond.
- Supporter adéquatement et arrimer toutes les parties afin d'éviter un affaissement, un coincement, un rebond ou que le matériau ne se déplace.
- Ne jamais chanfreiner ou dégrossir ou meuler de côté.

Pour terminer

Les dangers sont bien réels ! La formation et l'information – le manuel du fabricant contient toutes les caractéristiques de la découpeuse – sont donc essentielles avant d'utiliser cet outil.

La CNESST rappelle que la découpeuse n'est pas conçue pour être utilisée avec une lame ou pour couper du bois, car elle ne doit pas être considérée comme une scie. Le disque abrasif de la découpeuse doit être considéré comme une meule. Les prescriptions du CSTC à l'article 3.10.14. *Meules* doivent être appliquées.

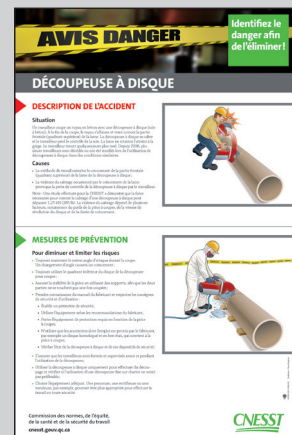
Un peu plus

Cette nouvelle formation, d'une durée de 4 heures, comprend plusieurs vidéos dont certaines sur l'inspection de la découpeuse. Consultez le site Web de l'Association, à la section **Formations** pour plus de détails sur la formation, et le **Calendrier des formations** pour choisir une date à laquelle vous inscrire.

Pour commander une fiche d'inspection quotidienne, visitez le site Web à la section **Publications**.



Un **Avis de danger** a été publié par la CNESST. Pour commander un exemplaire ou télécharger le pdf http://www.cnesst.gouv.qc.ca/publications/900/Pages/dc_900_220.aspx



Source des photos et des illustrations : ASP Construction

Chaque année, en moyenne, 845 travailleurs provenant de tous secteurs confondus se blessent en effectuant une chute de hauteur à partir d'une échelle ou d'un escabeau. Pour le secteur de la construction, ce type de chute représente plus de 35 % des accidents à la suite d'une chute de hauteur.

Parmi les d'activités les plus à risque, on retrouve la pose de gouttières qui comporte davantage de travaux en hauteur exécutés dans une échelle. Ainsi, le travail en hauteur impliquant une échelle fait l'objet des cibles dites de « tolérance zéro » pour les dangers à conséquences graves de la CNESST.

Pour contrer ces dangers, un moyen assurant un plancher de travail stable muni d'un garde-corps, comme une plate-forme de travail élévatrice ou un échafaudage est à privilégier. Lors de la planification des travaux en hauteur, il faut garder à l'esprit que la réalisation de travaux à l'échelle n'est permise que pour les travaux de courte durée.

L'échelle est avant tout un moyen d'accès pour monter ou descendre d'un niveau à un autre et peut être utilisée pour réaliser un travail temporaire de courte durée en hauteur lors de travaux de rénovation, de réparation, d'installation ou d'entretien.

Lorsque l'échelle est utilisée comme **moyen d'accès**, certaines règles de sécurité incontournables doivent être appliquées, entre autres :

- Déposer l'échelle sur une surface ferme, de niveau et non glissante.
- Fixer solidement l'échelle en place. Elle doit dépasser d'au moins 900 mm (36 po) le plan à atteindre (CSTC, art. 3.5.6. e).
- Respecter la règle des trois points d'appui pour monter ou descendre d'une échelle, c'est-à-dire que deux mains et un pied ou une main et deux pieds doivent être en contact avec l'équipement. Pour respecter cette règle, l'utilisateur ne doit pas transporter d'outils dans ses mains. Il peut les accrocher à sa ceinture, se servir d'une corde ou d'un palan pour les déposer à l'endroit voulu.

Si l'échelle est utilisée comme **poste de travail**, il faut d'abord s'assurer que les travaux à réaliser soient de moins d'une heure (CSTC, art. 3.9.1.). Dans ce cas, s'assurer que les règles de sécurité suivantes soient mises en place :

- L'échelle doit reposer sur une base solide, de niveau et non glissante.
- Le corps du travailleur doit demeurer entre les montants pour assurer la stabilité de l'équipement et la sécurité du travailleur. Le centre de gravité d'une personne se situe environ au centre du corps, à la hauteur de la ceinture. Ne pas chercher à atteindre un point trop éloigné en étirant le bras, le risque de perdre l'équilibre est trop élevé, déplacer plutôt l'échelle.
- Si le travailleur est exposé à une chute de plus de 3 m (10 pi) de sa position de travail, une protection contre les chutes doit être utilisée (CSTC, art. 2.9.1.).



Un peu plus

Pour commander ou télécharger la fiche de prévention *Les échelles et les escabeaux*, visitez le site Web de l'Association, à la section **Publications / Fiches de prévention**

Vous pouvez emprunter la norme CSA Z11-18 *Échelles portatives* au Centre de documentation ou l'acheter à <http://shop.csa.ca/fr/canada/echelles/z11-f18/inv/27002162018>

La CNESST fait actuellement une campagne promotionnelle sur le sujet : « Ne travaillez pas dans une échelle, car vous pourriez tomber de plus haut que vous ne le pensiez ». Visitez ce lien pour plus d'information <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/chutes/default.aspx>

En collaboration avec la CNESST



Nouveau !



Formation SIMDUT 2015 maintenant disponible **en ligne**

Pour plus d'information : www.asp-construction.org

Important !

Avant le 1^{er} décembre 2018, tous les travailleurs exposés à un produit dangereux ou susceptibles de l'être, devront être formés sur le **SIMDUT 2015**, car des changements importants ont été apportés au contenu réglementaire des étiquettes, des fiches de données de sécurité et du programme de formation et d'information.

Afin de respecter les exigences de la législation concernant le **SIMDUT 2015**, l'ASP Construction vous offre **3** options :

1. La formation **SIMDUT 2015 en ligne**
 2. La formation **SIMDUT 2015** selon les dates au **Calendrier des formations**
 3. La formation **SIMDUT 2015** pour plus de 25 travailleurs :
- Pour faire une demande d'inscription, visitez le site Web de l'Association, à la section **Formations**, pour tous les détails.
- faites parvenir une demande d'inscription à simdut@asp-construction.org, en mentionnant le nom légal de l'entreprise, l'adresse, le numéro de téléphone, le nombre de travailleurs à inscrire, la ou les dates souhaitées pour obtenir une formation. Nous communiquerons avec vous pour organiser votre ou vos formations.



Assemblée générale annuelle 2018



L'assemblée générale annuelle s'est tenue le 12 mai dernier, en présence de près d'une centaine de délégués et invités. C'est également lors de cette rencontre qu'a eu lieu la nomination des administrateurs et l'élection de Mme Kathy Otis de Gastier inc., à titre de présidente de l'Association pour la période 2018-2019.

Le président sortant, M. Éric Nantel, a tracé un portrait des activités réalisées par l'ASP Construction en 2017. Le bilan s'est révélé fort positif et c'est avec enthousiasme que M. Nantel a présenté les nombreuses réalisations.



M. Éric Nantel du Conseil provincial (International), président sortant de l'ASP Construction.

La formation en prévention demeure une part importante des activités de l'Association. Elle est une première étape dans un processus d'apprentissage pour sensibiliser les travailleurs et les employeurs du secteur de la construction à la prévention. La formation permet l'acquisition de connaissances et de savoir-faire en santé et sécurité du travail.

En 2017, **1769** formations ont été offertes à **21344** participants à travers le Québec.

Pour le cours *Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction*, **33419** attestations ont été émises au cours de l'année, soit **26480** nouvelles et **6939** duplicata.

M. Nantel a souligné qu'au-delà du caractère obligatoire de ce cours par le Code de sécurité pour les travaux de construction, celui-ci constitue bien plus qu'une porte d'entrée sur les chantiers de construction, il est la clé qui permettra de diminuer de façon significative, voire même d'éliminer les accidents et les maladies professionnelles dans notre secteur.

Le président a par la suite, exposé l'ensemble des activités d'information, de recherche et de conseil, réalisées par le personnel de l'ASP.

M. Benjamin Otis, secrétaire-archiviste, a pris la parole afin de présenter les accomplissements réalisés dans le cadre de cette première année de mise en œuvre de la *Planification stratégique 2017-2019*. Année au cours de laquelle plusieurs actions importantes ont été entreprises afin de concrétiser la vision et les six grandes orientations identifiées.



M. Benjamin Otis, secrétaire-archiviste de l'ASP Construction.

Note

Le rapport d'activité 2017 est disponible sur le site Web de l'Association.

L'une d'entre elles a interpellé et mobilisé davantage l'ensemble du personnel, soit l'optimisation de l'accessibilité à nos formations. Le projet pilote *Calendrier des formations* a été élaboré et mis en place à l'automne 2017. Cette initiative visait à répondre à un besoin formulé par notre clientèle.

La réponse du milieu a été enthousiaste ! Le *Calendrier des formations* correspond aux besoins changeants de l'industrie. La phase 2 de ce projet pilote, bonifiée et disponible sur un plus grand territoire, se poursuit en 2018.

M. Nantel a remercié et félicité le personnel de l'Association pour son dévouement et son excellent travail. Il a également remercié les membres du conseil d'administration qui ont assuré une saine gouvernance et qui ont contribué à faire de l'ASP Construction un lieu important de réflexions et de discussions où le paritarisme a pu, encore une fois, démontrer son efficacité.

Il a conclu en précisant que « la santé et la sécurité du travail devient de plus en plus intégrée à la planification des travaux, et c'est tant mieux ! **Travailler ensemble** est donc la solution permettant de développer

une culture en santé et sécurité du travail afin que chacun puisse profiter des retombées positives qui découlent d'une gestion efficace de la SST sur les chantiers de construction du Québec. »



Mme Kathy Otis, nouvelle présidente de l'ASP Construction, remettant un présent à M. Éric Nantel.

Conférence de Mylène Paquette



Mme Mylène Paquette

L'ASP Construction a eu le privilège de recevoir la conférencière Mylène Paquette, première personne des Amériques à avoir traversé l'Atlantique Nord à la rame en solitaire.

Une passion qui l'a amenée à réaliser un rêve (ou une belle folie !) et à affronter ses peurs.

Mylène a préparé minutieusement sa traversée pendant 5 ans. Par la planification de la tâche à accomplir et par l'incorporation systématique de la prévention dans les différentes étapes de la réalisation, Mylène élimine ainsi le plus de dangers potentiels directement à la source.

Elle enchaîne les formations en médecine de brousse, en électricité, en communication maritime, en météorologie et en navigation pour être en mesure de faire face à toutes éventualités.

Mylène s'entoure d'une équipe expérimentée et tout aussi engagée qu'elle pour ce projet. Cette équipe à terre saura la guider durant son aventure en mer.

1850 jours plus tard, c'est le grand départ à bord de l'*Hermel*. Une traversée parsemée d'embuches, de tempêtes, de découragements, de remises en question et autres bris matériels. Elle songe à tout arrêter et face à ces obstacles, elle prend alors conscience : « **Je ne contrôle pas ce qui se passe sauf l'attitude que je décide d'avoir !** »

Mylène opte donc pour la seule solution qui lui soit envisageable : elle continue !

Cette décision lui vaut une rencontre qu'elle est bien loin de s'imaginer.

Ainsi, elle croise la route du navire de croisière *Queen Mary 2* ! Des instants inoubliables, des émotions à fleur de peau, 4 500 personnes qui scandent son nom; un moment magique qui lui donne des ailes et du ravitaillement en matériel de communication dont elle était privée à la suite d'une virulente tempête.

Après 129 jours en mer, elle atteint Lorient en France et devient ainsi la première rameuse du continent américain à réussir cet exploit.

Une femme inspirante qui nous incite à nous dépasser, à croire en nos rêves et à adopter une attitude positive qui rend le tout possible lorsqu'on y croit !



Découpeuse à disque abrasif ou à meule



La découpeuse à disque – qui sert à découper des pièces de béton, de la pierre dure, ou de l'asphalte – est un outil très utile, mais aussi fort dangereux lorsqu'il est mal utilisé. Les principaux dangers sont dus à la haute vitesse de rotation et à l'exposition de la lame lors de la coupe. Il faut particulièrement

porter attention au risque de coincement et aux forces de réaction. Afin de l'utiliser de façon sécuritaire, nous vous proposons de consulter la page Web de l'APSAM qui fournit plusieurs liens menant vers des sources d'information consacrées à la découpeuse. Nous nous sommes attardés à deux capsules vidéo qui y sont citées.

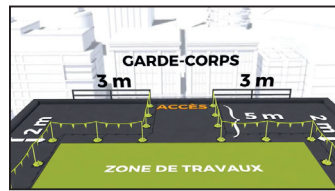
L'une consiste en un témoignage du frère d'un travailleur qui décédait en 2015, lors de la coupe d'un balcon en béton à l'aide d'une découpeuse. Comme celui-ci le mentionne dans son témoignage, le triste accident a beaucoup fait réfléchir l'entreprise sur l'importance, entre autres, de l'entretien, de l'inspection et de la formation relatifs à cet outil.

L'autre illustre différentes situations pouvant survenir lors de l'utilisation de la découpeuse à disque : 1. – dans une situation de coupe normale avec la partie inférieure de la lame et de coupe avec coincement qui, avec la force de réaction, projette la découpeuse vers l'avant; 2. – dans une situation de coupe normale avec la partie frontale de la lame et de coupe avec coincement qui amène l'outil à se cabrer et à rebondir vers le travailleur.

- [Découpeuse à disque et meules abrasives – Page Web de l'APSAM](https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques-machines/decoupeuse-a-disque-et-meules-abrasives)
<https://www.apsam.com/theme/risques-la-securite-ou-mecaniques-machines/decoupeuse-a-disque-et-meules-abrasives>
- [Témoignage des Entreprises Claude Chagnon Inc. \(4 min 26 s\)](https://www.youtube.com/watch?v=oPQuDLPdrW8&feature=youtu.be)
<https://www.youtube.com/watch?v=oPQuDLPdrW8&feature=youtu.be>
- [Utilisation de la découpeuse à disque, CNESST. \(1 min 50 s\)](http://www.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ad03665c.wmv)
<http://www.cnesst.gouv.qc.ca/pdf/Enquete/ad03665c.wmv>

Travaux de toiture : ligne d'avertissement

Vidéo



L'Association de la construction du Québec vous propose une capsule vidéo pour améliorer vos connaissances sur les lignes d'avertissement qu'on utilise dans certaines situations spécifiques à risque de chute. Elle présente les

caractéristiques réglementaires issues du Code de sécurité pour les travaux de construction s'y rattachant. La ligne d'avertissement a pour but d'assurer la sécurité des travailleurs sans nuire à l'exécution des travaux.

- [Association de la construction du Québec. Service de santé, sécurité et mutuelles de prévention. Ligne d'avertissement. \[Montréal\] : ACQ, 2018, 1 vidéo \(3 min 7 s\).](https://www.youtube.com/watch?v=Tu-Vxf_YoM8)
https://www.youtube.com/watch?v=Tu-Vxf_YoM8

Norme ISO 45001



Il s'agit de la première norme internationale sur des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail. D'application volontaire, elle fournit un cadre pour renforcer la sécurité, réduire les risques sur le lieu de travail et améliorer la santé et le bien-être au travail, afin de permettre aux organismes d'accroître de façon proactive leur performance en matière de SST. Elle couvre tous les aspects de la SST et prend en compte les risques pour l'état physique, mental et cognitif des travailleurs. Elle prévoit aussi des exigences en matière de participation des travailleurs.

- [ISO. Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail – Exigences et lignes directrices pour leur utilisation. Genève : ISO, 2018. 45 p. ISO 45001:2018. Cote : NO-100059](https://www.iso.org/fr/standard/63787.html)
<https://www.iso.org/fr/standard/63787.html>

Pour accéder aux sources électroniques présentées dans cette chronique, rendez-vous sur le site Web à la section *Bulletin Prévenir aussi*, à la dernière page du présent numéro <http://www.asp-construction.org/bulletin-prevenir-aussi/magazines>.



ASP Construction
7905, boul. Louis-H.-Lafontaine, bureau 301, Anjou QC H1K 4E4
Tél.: 514 355-6190 1 800 361-2061 Téléc.: 514 355-7861

Site Web :
<http://www.asp-construction.org>

Centre de documentation :
biblio@asp-construction.org

Commander nos publications et/ou les consulter en ligne :
<http://www.asp-construction.org/publications/commande>



Ce document est imprimé sur du papier contenant 55 % de fibres recyclées et 30 % de fibres recyclées post-consommation.

Prévenir aussi est publié quatre fois l'an par l'ASP Construction.

Les publications de l'ASP Construction sont offertes gratuitement aux employeurs qui cotisent à l'ASP Construction ainsi qu'à leurs travailleurs de même qu'aux associations patronales et syndicales.

La reproduction d'un texte est autorisée à la condition d'en mentionner la source et de nous en faire parvenir une copie.

Tirage : 15 500
Poste-publications 40064867

DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Directrice générale :
Sylvie L'Heureux

Documentation :
Lucie Brunet

Conception graphique :
Gaby Locas

Textes :
Linda Gosselin

Collaboration :
Lucie Brunet, Charles Blais,
Karine Lafontaine, Louise Lessard,
Diane Soulière